Check against delivery

Statement of the Vice-Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

9 November 2017

Proposal for the Renovation of the North Building at the Headquarters of the Economic Commission for Latin America and the Caribbean

ACABQ report A/72/7/Add.;Report of the Secretary-General: A/72/367

&

Strategic Capital Review

(ACABQ report: A/72/7/Add.9; related Secretary-General's report: A/72/393)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on the proposal for the renovation of the North Building at the headquarters of the Economic Commission for Latin America and the Caribbean.

The Advisory Committee welcomes the proposal for the renovation of the North Building and recommends the implementation of the complete building renovation strategy which is strategy 2, option 1 and the preferred strategy of the Secretary-General. The Committee also recommends approval of the proposed scope of the project but recommends that the General Assembly defer its consideration of the proposal to establish a multi-year construction-in-progress account until the next progress report.

Mr. Chairman,

The Committee notes, however, that no basis exists for a comparison of the earlier cost estimates, which were put forth under the strategic capital review and reiterates that the level of resources required for the Organization's capital assets should be based on a reliable, consistent and realistic valuation methodology. The Committee looks forward to receiving further details and refined cost estimates in the Secretary-General's next progress report.

In conclusion, the Committee trusts that a more accurate estimation of the project contingency level and the compounded escalation rate for each phase of the project will be established and that a status update thereon will be provided to the General Assembly in future progress reports.

Turning to the subject of the Strategic Capital Review, Mr. Chairman, I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/72/7/Add.9). I will briefly set out the Committee's main recommendations.

In his report, the Secretary-General proposes to adopt an incremental recapitalization approach to the maintenance of the Organization's capital assets, and to submit future reports on strengthening capital maintenance and on the long-term capital maintenance programme. The Advisory Committee has previously expressed the view, which was endorsed by the General Assembly, that more details should be provided on the potential costs and benefits of a preventive maintenance programme, including on future budgeting. The Advisory Committee considers that the present report does not

provide a cost-benefit analysis on a preventive maintenance (incremental recapitalization) approach, and until this analysis has been conducted, consideration of the Secretary-General's proposal would be premature.

The Advisory Committee therefore recommends that the General Assembly request the Secretary-General to undertake a cost-benefit analysis of such an approach and to provide the projected financial implications. Any future reports on capital maintenance should be based on the results of this analysis.

As usual, Mr. Chairman, I am available to answer any questions the Committee may have.

Thank you, Mr. Chairman.

Vérifier à l'audition

Déclaration du Vice-Président
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

9 novembre 2017

Projet de rénovation du bâtiment nord du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Rapport du CCQAB : A/72/7/Add.8 ; Rapport du Secrétaire général : A/72/367

Et

Examen stratégique des biens immobiliers

Rapport du CCQAB: A/72/7/Add.9; rapport connexe du Secrétaire général : A/72/393

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de rénovation du bâtiment nord du siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Comité consultatif se félicite du projet de rénovation du bâtiment nord et recommande la mise en œuvre de la stratégie de rénovation complète du bâtiment (stratégie 2, option 1), qui est celle privilégiée par le Secrétaire général. Il recommande que l'envergure du projet proposée soit approuvée mais que l'Assemblée générale reporte jusqu'au prochain rapport d'étape l'examen de la proposition tendant à créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours.

Monsieur le Président,

Le Comité note toutefois qu'on ne dispose d'aucune base de comparaison avec les prévisions antérieures, qui ont été présentées au titre de l'examen stratégique des biens immobiliers et rappelle que les ressources nécessaires pour le parc immobilier de l'Organisation doivent être fondées sur une méthode d'évaluation fiable, uniforme et réaliste. Il attend avec intérêt de recevoir plus de précisions et des estimations de coût plus détaillées dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général.

Pour conclure, le Comité espère qu'une estimation plus précise de la réserve pour imprévus du projet et de la hausse annuelle cumulée des coûts pour chaque phase du projet sera effectuée et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées à l'Assemblée générale dans les prochains rapports d'étape.

Passant au sujet de l'examen stratégique des biens immobiliers, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif (A/72/7/Add.9). Je me propose de synthétiser les principales recommandations qu'y formule le Comité.

Dans son rapport, le Secrétaire général propose d'adopter une méthode d'investissement progressif s'agissant de l'entretien des biens immobiliers de l'Organisation, et d'aborder dans de futurs rapports la question de l'amélioration de l'entretien des biens immobiliers et du programme d'entretien à long terme de ces biens. Le Comité consultatif avait déjà estimé, et l'Assemblée générale avec lui, qu'il était nécessaire de fournir de plus amples détails s'agissant du coût et des avantages potentiels d'un programme d'entretien préventif, notamment en ce qui concerne l'établissement des

futurs budgets. Le Comité consultatif considère que le présent rapport ne propose pas d'analyse coût-avantage de la méthode reposant sur l'entretien préventif (méthode d'investissement progressif) et estime que tout examen de la proposition du Secrétaire général avant la conduite de ladite analyse serait prématuré.

Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coût-avantage de la méthode proposée et d'en recenser les incidences financières prévisibles. Tout rapport futur sur l'entretien des biens immobiliers devrait se fonder sur les résultats de cette analyse.

Comme toujours, Monsieur le Président, je me tiens à votre disposition pour répondre à toute question que la Commission pourrait avoir.

Merci, Monsieur le Président.